



CONSERVATION DES TRACES ET INDICES

BONNES PRATIQUES

- Vous venez d'être victime ou témoin d'un cambriolage !
- Vous venez de découvrir un véhicule ou des objets abandonnés !
- Vous venez de constater des dégradations sur des objets ou des véhicules !

QUE DEVEZ VOUS FAIRE ?

Les nouvelles technologies ont permis de rendre plus efficace l'analyse des traces et indices découvertes sur les scènes d'infraction et ainsi développer le domaine de la police scientifique.

Aussi, faut-il prendre les précautions nécessaires !

Dans tous les cas, il importe :

- **de ne pas polluer la scène d'infraction**

Par exemple : Ne pas entrer dans une maison cambriolée, ne rien manipuler même avec des gants, ne pas fumer, ne rien jeter et ne rien prendre ...

- **de contacter la gendarmerie le plus tôt possible** en précisant le lieu exact de l'infraction et tout renseignement utile

Par exemple : N° d'immatriculation, localisation précise, nature des faits ...

- **de préserver les indices** en attendant l'arrivée des enquêteurs

Par exemple : En ne laissant personne polluer la scène d'infraction, en ne touchant aucun élément ...

N'oubliez pas que votre action est primordiale afin de pouvoir confondre les auteurs d'infractions.

Vous êtes le premier maillon de la chaîne criminalistique.

COB Villeneuve sur Yonne - 1,rue de Braubach - 89500 Villeneuve sur Yonne

Tél : 03.86.87.11.17 - Fax 03.86.87.65.55

cob.villeneuve-sur-yonne@gendarmerie.interieur.gouv.fr

